



## Compte à vue: information précontractuelle

### 1. Informations relatives à BNP Paribas Fortis SA

Le Compte à vue est un produit de BNP Paribas Fortis SA, dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, qui intervient ici en tant que fournisseur du service (ci-après également dénommée “la Banque”).

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs et inscrite comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25879 A.

### 2. Caractéristiques du Compte à vue

Le Compte à vue est soumis aux [Conditions générales bancaires de BNP Paribas Fortis SA](#) que vous pouvez consulter auprès de votre agence ou sur le site internet.

#### A. Caractéristiques

Le Compte à vue offre aux titulaires la possibilité de gérer leur argent avec flexibilité. Par le biais de ce compte, les titulaires peuvent facilement procéder à des retraits d'argent, exécuter des virements, recharger leur carte de GSM, introduire un ordre permanent,... Ils peuvent également demander pour ce compte une [carte de banque](#) et/ou une [carte de crédit](#) ou un abonnement à PC banking. Les titulaires peuvent également souscrire à [l'assurance-compte](#).

Le Compte à vue doit être demandé par le ou les titulaires et est accordé s'ils répondent aux conditions d'attribution correspondantes.

Les services et produits bancaires liés au Compte à vue doivent faire l'objet d'une demande distincte (ils ne sont obtenus que si les conditions d'attribution correspondantes sont remplies) et seront imputés au tarif habituel (disponible en agence).

#### B. Modalités d'utilisation

Le ou les titulaires du Compte à vue doivent répondre aux conditions suivantes:

- Personne physique
- Majeur (âge minimum: 18 ans)
- Juridiquement capable

Le Compte à vue doit répondre aux conditions suivantes:

- Compte à vue en EUR à usage privé
- Avec 1 ou 2 titulaires
- S'il y a 2 titulaires, ils se donnent une procuration réciproque
- Ne peut pas être un compte « nu propriétaire »
- Ne peut pas avoir une opposition bloquante

#### C. Tarifs et taux d'intérêt

- Redevance mensuelle: 1,25 EUR par débit du compte.
- Pour un aperçu complet des tarifs: consultez notre [liste des tarifs](#).
- BNP Paribas Fortis SA peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du Compte à vue, précisées ci-avant. Sauf mention contraire expresse, les informations relatives à ces caractéristiques, conditions et autres

modalités sont, par conséquent, uniquement valables à la date où elles ont été fournies. En cas de modification, les informations concernées seront également adaptées.

### **3. Droit de rétractation – Droit de résiliation**

#### **Droit de rétractation**

Le ou les titulaires ont le droit de se rétracter du Compte à vue ouvert à distance ou en dehors d'un établissement de la banque sans pénalités et sans indication de motif. Ils peuvent exercer ce droit pendant 14 jours calendrier par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Ce délai prend effet le jour de la conclusion du contrat ou le jour de la réception des conditions contractuelles et des informations précontractuelles si ce jour est ultérieur à la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le formulaire-type joint en annexe du présent document pourra être utilisé. L'utilisation de ce formulaire-type n'est toutefois pas obligatoire. D'autres déclarations dans lesquelles le titulaire du compte exprime son souhait univoque de révoquer le service sont également autorisées.

En cas de rétractation, le ou les titulaires ne peuvent être tenus qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. S'ils n'usent pas de leur droit de rétractation, leur Compte à vue continuera à exister pour une durée indéterminée.

#### **Droit de résiliation**

Conformément à l'article 14 des Conditions générales, le ou les titulaires peuvent à tout moment mettre fin au Compte à vue moyennant un préavis de trente jours (à compter de l'envoi) signifié par lettre recommandée à la poste. La banque peut de même y mettre fin moyennant un préavis de deux mois. En cas de non-exécution d'un engagement ou de rupture de la confiance, il peut toujours être mis un terme à la relation sans mise en demeure préalable, par lettre recommandée à la poste.

### **4. Droit applicable – Jurisdiction compétente – Divers**

Les relations qui vous lient à la banque, tant celles préalables à l'ouverture du Compte à vue que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative au contrat du Compte à vue et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des « Conditions Générales de BNP Paribas Fortis SA ».

Toute communication faite dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du Compte à vue l'est dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

### **5. Réclamation et recours**

Les réclamations peuvent être transmises à la Banque en passant par l'agence du client, en s'adressant au service Clientèle ou en faisant usage du formulaire prévu à cet effet dans PC banking ou sur le site Internet de la Banque.

Si la solution proposée ne donne pas satisfaction, le client peut introduire une réclamation auprès du Service Gestion des Plaintes de la banque par simple lettre adressée au

Service Gestion des Plaintes  
Montagne du Parc 3  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de la banque ne donne pas satisfaction, le client peut, en tant que personne physique agissant dans le cadre de ses intérêts privés, soumettre le litige au Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers, soit par simple lettre à l'adresse qui suit, soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de ce service.

Ombudsfîn – Ombudsman en conflits financiers  
North Gate II  
Boulevard du Roi Albert II, 8, bte 2  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 2 545 77 79  
E-mail: [ombudsman@ombudsfîn.be](mailto:ombudsman@ombudsfîn.be)  
[www.ombudsfîn.be](http://www.ombudsfîn.be)

Si la réclamation a trait à un service de paiement, le client peut en outre introduire une plainte par écrit à la Direction générale de l'Inspection économique, Services Centraux – Front Office, North Gate III, 3<sup>ème</sup> étage, 16 boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles (<http://economie.fgov.be/fr/litiges>)

En tant que consommateur, une plainte relative à une vente ou un service en ligne peut également être introduite via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne

## **6. Codes de conduite**

Dans ses relations avec les clients particuliers (personnes physiques s'adressant à la Banque dans le cadre de leurs intérêts privés et non de leurs activités professionnelles), la Banque suit les codes de conduite suivant, que vous pouvez consulter sur le site officiel de la Banque [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) :

- Code de conduite Febelfin concernant les relations avec les clients : « Bonne relation bancaire.be »
- Règle de conduite pour le traitement des plaintes

### **Annexe 1 : formulaire-type de rétractation**



**Annexe**

**MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION**

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

— A l'attention de

BNP Paribas Fortis SA  
Montagne du Parc 3  
B – 1000 Bruxelles

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de service (\*) ci-dessous

.....  
.....

— Commandé le (\*)/reçu le (\*).....

— Nom du (des) consommateur(s)  
.....  
.....

— Adresse du (des) consommateur(s)  
.....  
.....

— Date .....

— Signature du (des) consommateur(s)  
.....  
.....

(\*) Biffez la mention inutile